



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale en vue de l'extension d'une carrière d'argiles située sur la commune de Signy-L'Abbaye présentée par la SAS Monier

En application des dispositions du code de l'environnement, et par arrêté préfectoral n°2021-560 du 30 septembre 2021, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de **30 jours**, du **lundi 25 octobre 2021 au mardi 23 novembre 2021 inclus**. La carrière est située sur le territoire de la commune de Signy-L'Abbaye (08460). La superficie totale concernée par le projet d'extension de carrière est de 89 hectares dont 64 hectares exploitables, pour une capacité moyenne de 120 000 tonnes par an pendant 30 ans, avec un maximum de 150 000 tonnes par an.

Au terme de la procédure, le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande. Celle-ci prend la forme d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou d'un refus d'autorisation.

M. Bruno PRATI, directeur développement retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. En cas d'empêchement du commissaire enquêteur, le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Signy-L'Abbaye.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment un avis de la mission régionale d'autorité environnementale et une étude d'impact se rapportant à l'objet de l'enquête est consultable :

- sur le site internet des services de l'État <http://www.ardennes.gouv.fr> / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE),

- sur un poste informatique en mairie de Signy-L'Abbaye aux heures habituelles d'ouverture au public (lundi, mardi et mercredi 8h30-12h00 et 13h30-18h00 / jeudi 8h30-12h00 / vendredi 8h30-12h00 et 13h30-17h00),

- sur support papier en mairie de Signy-L'Abbaye, aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur.

Le public pourra, jusqu'à la clôture de l'enquête (mardi 23 novembre à 20h00), formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.democratie-active.fr/extensioncarrieresigny2021/> et par courriel à l'adresse suivante : extensioncarrieresigny2021@democratie-active.fr Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé, à la même adresse.

- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire-enquêteur – carrière Monier - mairie – 2 place de l'Hôtel de Ville – 08460 Signy-L'Abbaye. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre tenu à disposition au siège de l'enquête.

- directement sur le registre d'enquête à feuillets non-mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur en mairie de Signy-L'Abbaye aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur, à :

À la mairie de Signy-L'Abbaye

Lundi 25 octobre 2021 de 17h00 à 19h00

Mardi 9 novembre 2021 de 18h00 à 20h00

Samedi 20 novembre 2021 de 09h00 à 11h00

Mardi 23 novembre 2021 de 18h00 à 20h00

Compte tenu de la pandémie de COVID19, l'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.

Le rapport final et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans la commune d'implantation, sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes sus-mentionné, et à la Préfecture des Ardennes pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Camille HUBERT, personne responsable du projet à l'adresse suivante : Tuilerie Monier, Zone artisanale de la Fosse au Mortier 08460 Signy-L'Abbaye ou par courriel à : camille.hubert@bmigroup.com ou à la Préfecture des Ardennes – direction de la coordination et de l'appui aux territoires – bureau des procédures environnementales – 1 place de la Préfecture – BP60002 – 08005 Charleville-Mézières.

Charleville-Mézières, le **30 SEP. 2021**

le préfet
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général


Christian VEDELAGO